VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE AUGMENTANT EN VALEUR

Sur les rues Carondelet et Brainard.

RESIDENCE ET LOTS A BATIR.

Bonnes situations pour y demeurer ou pour placement.

Succession de Mme Maria C. Jennings

No 72,700—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet JEUDI, le 14 juillet 1904 à midi a la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté le 8 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la Susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir

1 Le confortable residence en bois à deux étages No 2263 rue Carondelet à l'encoignure N. de la rue Philip, sur un vaste terrain même le entièrement distrait de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Philip, Brainard et Jackson. Entre que barrière en fer entre la façade, est retirée de la banquette et contenant six chambres, etc.

Le terrain est décrit comme un certain lot de terre No 244 bornant comme il est distinctement désigné par la lettre A sur un plan de Thomas Lewis, depuis voyer de ladite ville en mars 1904 et gravé, lequel lot mesurant 54 pieds 3 pouces de large à la rue Carondelet et environ 6 pieds de profondeur sur la façade de cette rue Philip de 126 pieds 1 pouce et 2 lignes et une profondeur sur l'autre ligne de cette rue à la rue Jackson de 127 pieds 7 pouces et 2 lignes sur une largeur sur mille gre du fond de 42 pieds et 7 pouces. Il est composé de tout ce qui est No 6 sur un plan par Lewis, ancien arpenteur de la ville en 1844 comme en l'étude de James Graham notaire pour référence et partie du lot No 1 sur ce plan par L. Burgi voyer, daté le 2 mars 1844, annexé à un acte passé devant Mme Moses, ancien notaire, date le 27 mars 1844 et partie du lot No 5 sur un plan par L. Burgi, daté le 4 mars 1844 ci-dessus référé et partie du lot No 5 sur un plan par C. A. Henry, date le 23 janvier 1900 ci-dessus référé. Le terrain est tracé en jardin et pelouse. Un hangar est fermé au nord avec un voisinage desirable.

2 Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre F sur le susdit plan par C. Lucas Lewis, depuis arpenteur, commence à une distance de 64 pieds 1 pouce de l'encoignure de rue Carondelet et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 2 lignes et une ligne parallèles et une largeur sur le derrière du fond de 27 pieds 10 pouces et 2 lignes et est composé de partie des lots ou plans Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Burgi.

3 Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville dans l'Ilet No 243 borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre E sur le susdit plan par C. Lucas Lewis, depuis voyer, commence à une distance de 90 pieds 11 pouces 2 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 2 lignes et est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Burgi.

4 Un certain lot de terre dans l'Ilet No 243 dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre E sur le susdit plan par C. Lucas Lewis, depuis voyer, commence à une distance de 118 pieds 9 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 2 lignes et est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Burgi.

Les améliorations sur ce lot sont d'une maison double en bois à deux étages Nos 2247 et 2244 rue Brainard, nécessitant des réparations. La bâtisse est en bon état de construction, seulement drainage sur le fond pour des améliorations conditionnelles. Les trois derniers lots de terre ci-dessus décrits sont de bonnes terres à bâtir dans un voisinage très recherché et agréablement situé.

Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option du acquéreur et la balance en un crédit d'un an, deux et trois ans, devant être démontrée par des billets du acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement des dits billets devant être spécialement garantis par hypothèque et bien de vendeur sur ladite propriété. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité incluant le pacte de non aliénando les acquéreurs devant assumer les taxes de ville de l'Etat dues et exigibles en 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente par devant Jeff C. Wenck notaire aux frais des acquéreurs.

Tanner, Henderson et Fenner W. McL. Tagueney, Henry G. McCall, Gibbs Morgan avocats.

19 juin—19 19 26—juillet 3 10 17 21

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN BEAU LOT A BATIR.

"ELM PLACE."

Entre les avenues Tulane et Cleveland.

Succession de D. W. Williams.

No 63,842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 21 juillet 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 14 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent hors de cette ville dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci après décrite à savoir:

Une certaine lot de terre dans la ville de Nouvelle-Orléans, dans le carré d'Ilet No 302 borné par la rue S. Bassin maintenant Elk Place, S. Franklin les avenues Cleveland et Tulane mesurant 32 pieds de face à la rue S. Bassin sur une profondeur de 91 pieds décrit comme lot No 3.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer en sus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de payer comptant au moment de l'adjudication du prix comptant du prix d'achat.

L'acte de vente par devant John C. Davey Jr. notaire aux frais de l'acquéreur.

Dillon spir & Hart avocats.

19 juin—19,26—6 J 19 17 21

Fitzpatrick Brennan & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Louisa Harz veuve de Stephen H. Westmore

No 69,511—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR FITZPATRICK BRENNAN & CO encanteurs—Bureau 830 rue du Champ—MERCREDI le 13 juillet 1904 à 11 heures A.M. sur les lieux No 1304 de l'avenue St Charles entre les rues Erato et Thalie il sera vendu au comptant de succession et effets personnels appartenant au ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, Division B maintenant absent en congé rendu et signé le 6 juin 1904 pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant et paiement immédiate

7 jui—7 10 13

Peter Gallagher.

LUNDI, 18 JUILLET 904.

Le Contenu du No 516 de la Rue de Chartres.

Consistant en Machines, Outils et Bois de Charpente

Succession de M. J. Leroy Jr

No 73,344—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

Il sera vendu au No 516 rue de Chartres la propriété mobilière ci-dessous décrite en vertu d'un ordre émanant du Hon. John St Paul, juge, rendu le 6 juillet 1904.

ORDRE

Que le présent nommé Germain Leroy Jr administrateur de cette affaire soit autorisé de vendre lui-même ou par l'intermédiaire d'un encanteur quelconque devant être par ce désigné le contenu de la boutique No 516 rue de Chartres, consistant en machines, outils, bois de charpente etc., plus complètement décrits dans un inventaire en cet jour par lui fait. Signé Soniat notaire le 9 mai 1904 pour cela comptant et en conformité avec la loi.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

No 848 rue Commune

Chas F. Claiborne, avocat

7 jui—7 10 14 18

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District

Cottage à huit avec deux chambres 1833 rue Ste Anne, entre les rues Derbigny et Roman, l'Ilet de la rue Dumaine.

Dans l'affaire de la succession du feu Joseph Kauffmann.

No 73,186—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

En vertu d'un ordre daté signé le 24 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans procédons à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, le MERCREDI 3 août 1904 à midi de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, et etc., située dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Roman, Dumaine et Derbigny, désignée par la lettre (F) sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, le 10 avril 1861, et annexé à un acte passé le 14 mai de cet 1867, par devant Maurice Ducatel, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant 20 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes pour l'année 1904 devant être payées par l'acquéreur. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant J. Watt Doffy, notaire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

28 juin—28—juil 10 17 31—août 3

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Soniba et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy sa femme.

Anatole Gardette et als vs Camille Gatto, un mineur.

No 73,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A

PAR SPEAR ESCOFFIER & SPEAR—J. Spear Encanteur—Bureau 832 rue Perdido—MERCREDI le 3 août 1904 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement ferme en pleine cour le 24 juin 1904 jugement signé en pleine cour le 29 juin 1904 par l'Honorable John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A absent pour cause de maladie, la propriété ci après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'Ilet No 93 borné par une rue Dublin, avenue Carrollton Burthe et Maple (anciennement Second) mesurant d'après titre 29 pieds plus ou moins de face à la rue Dublin par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Burthe et Dublin et d'après un croquis accompagnant l'arpentage fait par D. E. Seghers, déposé voyer en date de 17 juin 1904 ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de sa mère sous de Juliette Hartier veuve d'Emile Gardette Senior d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B en date octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts livre 156, page 743 le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques entouré de large avant, quatre chambres cabinet galerie de devant, couloir, cuisine, lieu d'aisance, hangar etc. désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option du acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passé, de l'acte de vente hypothèque spéciale et bien de vendeur. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et de vente sans estimation. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres causes usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assumer les ameliorations pour le montant du crédit, accepter la police d'assurance rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de déposer avec l'arrêtant 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au loyer courant à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente par devant M. C. Soniat notaire public aux frais de l'acquéreur.

Charles T. Soniat avocat.

3 jui—3 10 17 24 31—a 6 3

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Sixième District.

Emplacement de Commerce.

Nos 4432 et 4434 rue Magazine entre Avenue Napoléon et la rue Jena

Succession de Mme Gertrude Heim

No 73,566—Cour Civile de District Division D Paroisse d'Orléans

PAR J. PAUL HECKER Encanteur—Bureau 830 rue Commune—il sera vendu à l'enchère publique JEUDI le 14 juillet 1904 à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans 311 rue Baronne, les susdits lots de terre ci-dessus mentionnés appartenant à l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A absent pour cause de maladie, la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'Ilet No 93 borné par une rue Dublin, avenue Carrollton Burthe et Maple (anciennement Second) mesurant d'après titre 29 pieds plus ou moins de face à la rue Dublin par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Burthe et Dublin et d'après un croquis accompagnant l'arpentage fait par D. E. Seghers, déposé voyer en date de 17 juin 1904 ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de sa mère sous de Juliette Hartier veuve d'Emile Gardette Senior d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B en date octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts livre 156, page 743 le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques entouré de large avant, quatre chambres cabinet galerie de devant, couloir, cuisine, lieu d'aisance, hangar etc. désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option du acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passé, de l'acte de vente hypothèque spéciale et bien de vendeur. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et de vente sans estimation. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres causes usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assumer les ameliorations pour le montant du crédit, accepter la police d'assurance rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de déposer avec l'arrêtant 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au loyer courant à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente par devant M. C. Soniat notaire public aux frais de l'acquéreur.

Charles T. Soniat avocat.

3 jui—3 10 17 24 31—a 6 3

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le produit: magasin et résidence en bois à deux étages couvert et ardoisé.

Nos 1310 et 1302 rue TOURO angle de la rue Urquhart

Et le morceau de choix pour bâtir contigu

A LA BAISSE

Succession de Patrick Ryan.

No 67,560—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER Geo. G. Friedrichs, encanteurs—Bureau No 822 rue Commune—MARDI, le 9 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 23me jour de juin 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans la succession ci-dessus intitulée les propriétés foncières ci après décrites à savoir:

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages Nos 1300 et 1302 rue Touro à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres hangar, citernes, etc., dans la cour, plus complètement décrit comme suit à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et situé dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon, connu comme lot A d'après un arpentage fait par C. Mile Williams, député voyer de ville, le 21 mars 1904 lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur et façade de 85 pieds à la rue Urquhart.

2° Le morceau de choix à bâtir contigu décrit comme un certain lot de terre et designé par la lettre B sur le susdit plan d'arpentage situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon. Ledit lot B mesurant d'après croquis 30 pieds de face à la rue Touro la même largeur dans l'arrière par une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A et est une partie du lot autrefois connu comme lot No 2.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904, en sus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour frais de la vente. Les actes de vente par devant W. F. Brewer notaire aux frais de l'acquéreur.

9 juin—9 10 17 24 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Capitalistes et Spéculateurs.

La Splendide Propriété Commerciale en Briques à Trois Etages.

Avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bourbon entre les rues Conti et Bienville, connue sous le No 310 & 314 Passage de la Bourse, appartenant à la Succession de Mme Anna Bouscaren, Maison de Commerce et Bâtisse Unique de $1,000,000

Je ne John Friedrich et als vs les mineurs

No 73,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 822 rue Commune—MARDI, le 12 juillet 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu en cour ouverte le 22me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 28me jour de juin 1904 par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District Div. B pour la paroisse d'Orléans dans affaire ci-dessus intitulée les propriétés foncières de valeur décrites à savoir: Le magasin substantiel en briques à trois étages avec grande mansarde entièrement neuf No 613 et 615 rue Bourbon, avec entrée L dans le fond: Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse plus complètement décrits comme suit à savoir:

1 Tout et particulièrement le certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et publiques et autres améliorations qui s'y trouvent situé et étant dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et dépendant entre les quatrième et cinquième districts de cette ville et situé dans la rue Bienville entre les rues de Chartres et le Passage de la Bourse et mesurant environ sur une 21 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville incluant le corridor en commun comme il est indiqué sur un plan fait par L. Burgi en date du jour de mai 1845 et déposé en l'étude de Félix Grima ancien notaire comme plan No 104, sur une profondeur de 91 pieds plus ou moins étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte authentique de Félix Grima ancien notaire le 9 avril 1845 et enregistré dans le livre des transferts 3 folio 194 et étant une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies privilèges servitudes et dépendances y appartenant situé dans cette ville dans l'Ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Bienville, Chartres et Conti, et mesurant 48 pieds 2 pouces de face au Passage de la Bourse par 48 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles mesure anglaise d'après le plan 293, déposé en l'étude de Theodore Gelpi, ancien notaire. Ladite portion de terre est composée de tout le lot Nos 67, 68 et 69, et étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte par devant Pierre Grima ancien notaire le 7 mai A. D. 1857, et enregistré dans le livre des transferts 7 folio 1 &c.

Le magasin en brique à trois étages avec mansarde Nos 613 et 615 rue Bourbon ayant vaste magasin et corridor au rez-de-chaussée avec de vastes appartements au dessus, et étant remis autrefois comme la Salle Collège, et est bien installée pour Club ou pour autre objet commercial. La bâtisse en briques Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse occupée par imprimerie Philippe sous un bail expirant le 30 avril 1905.

Ces splendides propriétés commerciales seront offertes en bloc et présentent une occasion pour placement d'une grande promesse spéculative, étant sur la route directe de la rue du Canal et à un jet seulement de la nouvelle bâtisse publique et maison de Cour de $1,000,000. Tout ceci est situé dans le centre commercial de cette ville et les valeurs seront toujours permanentes et productives. Aucun acte ne peut mieux montrer un effort de plus grande possibilité avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option du acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans au pour des billets du acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication publique jusqu'au paiement final et garantie par hypothèque et bien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant 5 0/0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente par devant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 jui—2 3 10 17 24—août 1 2

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Anna Mel. Gerard Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64,517—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Charles Howard, exécuteur testamentaire dans de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. James J. McLough, avocat.

1 juil—1 5 10

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Améliorée et non Améliorée.

Chemin de Gentilly et Rue Gravier aux Fair Grounds et au Race Track

A LENCHERE PUBLIQUE

Dans affaire de Henry Lamoulet et al vs The Bethlehem Lutheran Orphan

Avec mise en cause

No 73,083. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs Encanteur Bureau No 822 rue Commune MARDI le 12 juillet 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu le 27me jour de mai et signé le 2me jour de juin 1904 par l'Hon Geo. H. Theard juge de la Cour Civile de District, Division E pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur ci après décrite, à savoir

1 Le tout de l'Ilet No 1567 borné par le chemin de Gentilly, les rues Crete, Maurepas et Fortin subdivisé après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer en quatre lots de terre marqués A B C et D ledit arpentage étant daté le 17 février 1904 et les lots mentionnés respectivement comme suit: le lot A formant encoignure du chemin de Gentilly et de la rue Maurepas et courant au travers de la rue Crete, mesurant 57 pieds de face au chemin de Gentilly 275 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Crete sur un profondeur et façade de 109 pieds 5 pouces et 6 lignes à la rue Maurepas et 104 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B le lot B mesurant 34 pieds 11 pouces 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Crete sur 104 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A et 101 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot C le lot C mesurant 34 pieds 11 pouces et 1 ligne de face au Chemin de Gentilly 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crete sur 101 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot B et 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot D le lot D formant l'encoignure du Chemin de Gentilly et de la rue Fortin et mesurant 34 pieds sur un pouces de face au Chemin de Gentilly 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crete sur 98 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot C et 95 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Fortin.

2 Le tout de l'Ilet No 1562 subdivisé après un plan par Edgard Pilié voyer en quatre lots de terre marqués A B C D E F G H I J K L M N O dont borné par les rues Maurepas, Fortin, Crete et Mauriat mesurant 63 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Fortin 124 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Maurepas sur 104 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Crete et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur à la ligne de division du lot E. Ledit lot A formant l'encoignure des rues Maurepas Fortin et Crete. Les lots B C D, E F G H I J K L M et N sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue de chacune des rues Fortin et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de la rue Mauriat. Ledite lots sont contigus le lot A formant l'encoignure de la rue Maurepas et du lot No 1567 sur le derrière du plan ci-dessus et se trouve à la continuation de la rue Swamp.

Terms et conditions—Un tiers au plus comptant à l'option du acquéreur et la balance en trois ans à partir du jour de l'adjudication représentée par des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et bien de vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier les ventes. Les actes de vente par devant Fred. Adolph notaire aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 12 19 26—juillet 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Demeure à Trois Etages en Briques.

Nos 933 et 935 rue Pordras près de la rue Dryades.

A LENCHERE PUBLIQUE.

Succession de Mme Frederic Eugène veuve de William Brown

No 70,438—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 822 rue Commune, MARDI, le 12 juillet 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera positivement vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu en Cour ouverte le 30 mai 1904 et signé en Cour ouverte le 9 juin 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété de valeur comprise décrite à savoir

Le magasin et résidence centralement situé et substantiellement bâti en briques à trois étages Nos 933 et 935 rue Poydras à côté de l'encoignure de la rue Dryades, plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré le 13 mai 1904 en cet à savoir: Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville désignés par les nos 9 et 12 dans l'Ilet borné par les rues Nord Poydras, Dryades, Penn et Perdido. Le lot No 9 mesurant 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Nord Poydras sur 75 pieds de profondeur, faisant face dans le fond sur une ligne commune de 10 pieds de largeur à la rue Penn à 21 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à ladite ligne sur une profondeur de 42 pieds 2 pouces, et 3 lignes sur la ligne du lot No 11 et de 38 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne du lot No 13 et 21 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond Nos 933 & 935 rue Poydras.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, grand magasin au rez-de-chaussée et à partir de 3 chambres vestibule, gaz et eau, hydrant, citerne dans le fond de la cour, hangar etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un ou deux et deux ans à 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par un de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de non paiement des billets ou quelques parties des mêmes à leur maturité et avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour lier la vente.

L'acte de vente par devant Geo. M. Barnett notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

E. A. ANDRIEU

—Successeur de—

ROCHEMEAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Seventh) Short et Fern (autrefois Washington).

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Deverd, du Chemin Coquille du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No 1018 Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No 1020 Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No 1024 Rue Magnolia.

Cottage Simple No 2219 Rue Sud Liberté

Cottage Double, Nos 3716 et 3718 Rue Laurel,

Entre les rues Peristyle et America.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr. vs John B. Negrotto et als.

No 72,610 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur—Bureau 727 rue Commune—JEUDI, le 4 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 25e jour de mai 1924 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D et deux ordres de la même Cour, dans le même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1 Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, toutes les droits voies privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No 1, de l'Ilet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmira, ainsi qu'un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1849 déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Patterson et courant au travers de la rue Thayer sur laquelle il a la même mesure et cent soixante dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur en façade à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2 Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'Ilet No Trois maintenant No Quarante trois, d'après le plan de C. C. Lewis voyer de cette ville, daté du 1 juin 1904 annexé à un acte de vente passé devant W. H. Hatel, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit lot No trois maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en deux ans en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et bien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les causes usuelles de sécurité la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente par devant Edwin B. Seymour notaire aux frais de l'acquéreur.

N. B. Inspection avec et pour les défendeurs.

3 jui—3 10 17 24 31—août 4

Jacob A. Reinach, Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71